

## Souvenirs d'un demi-siècle : les sénateurs du Doubs sous la V<sup>ème</sup> République

« Trouver une formule, c'est trouver une solution »

Edgar FAURE

Au cours de ces 50 années de V<sup>ème</sup> République, le Doubs a compté huit sénateurs, pour deux sièges, de 1958 à 1971, et trois, de 1980 à 2008. Le débat de ce demi-siècle, tant l'axe majoritaire chez les grands électeurs était à droite, n'a pas été celui d'une bataille droite/gauche, si ce n'est en 1971, mais de la répartition géographique des candidats en position éligible. En clair, il fallait un siège pour le Pays de Montbéliard et le second pour Besançon ou le Haut-Doubs, en attendant la représentation des trois composantes électorales du département, grâce aux trois sièges de 1980. La représentation sénatoriale rejoignait celle des députés de 1958. En 1959, première élection sénatoriale de la V<sup>ème</sup> République, le Doubs élit Marcel Prélot, originaire du Pays de Montbéliard, et Jacques Henriet, conseiller général de Pontarlier. En 1971, Jacques Henriet représente



toujours le Haut-Doubs, mais

Robert Schwint, maire du Russey, est d'abord l'image projetée du Pays de Montbéliard dont il est originaire et dont il incarne l'identité. En 1980, le compte y est: Robert Schwint représente Besançon, Louis Souvet, le Pays de Montbéliard et Edgar Faure, le Haut-Doubs.

### **Arrondissementier ou parlementaire ?**

Si le problème de la répartition géographique des sièges est résolu avec trois sénateurs, reste, celui-là constant, de l'arbitrage entre action de terrain auprès des communes et de leurs maires, grands électeurs, et rôle parlementaire. On a vu dans le Doubs des sénateurs qui étaient de grands parlementaires et d'autres inconnus dans l'hémicycle, mais omniprésents dans les mairies.

Les deux premiers sénateurs de la V<sup>ème</sup> République sont élus, le 26.04.1959 pour trois ans. Les maires du Doubs élisent, dans la ferveur gaulliste retrouvée, une figure emblématique du mouvement, Marcel Prélot, professeur à la Faculté de Droit de Paris, ancien recteur de Strasbourg, originaire de Dambelin et, à ce titre, plutôt

ancré dans le Pays de Montbéliard. Marcel Prélot est un sénateur d'une remarquable érudition, oubliée chez ses successeurs, parfait représentant de la République des professeurs, farouchement indépendant. On ne tardera pas à le vérifier et un point aurait dû éveiller la curiosité : le gaullisme de Marcel Prélot n'a jamais éclipsé le principal centre d'intérêt de sa carrière universitaire : le libéralisme catholique, incarné dans un homme : Montalembert. Entre gaullisme et centrisme orléaniste, Marcel Prélot allait finalement choisir, et ce sera sa sortie de la politique, par le haut, en 1971. L'autre sénateur de 1959 est un authentique élu du Haut-Doubs, né à Orchamps-Vennes, Jacques Henriet, qui a été candidat aux législatives de 1958 contre Louis Maillot, dans la circonscription de Pontarlier. Jacques Henriet appartient à la famille des Indépendants-Paysans d'Antoine Pinay et de Roger Duchet. C'est un battant, « crinière léonine », dira le sénateur Louvot, à ses obsèques, pour rappeler la bande de spadassins qui avait tenté de l'abattre, en vain. Mais Jacques Henriet

- 5 -

n'est pas du genre à capituler et il est élu sénateur, en 1959. En 1962, les deux sénateurs sont réélus pour neuf ans. L'échéance de 1971 n'est pas de tout repos. D'abord, Marcel Prélot a rompu avec le gaullisme en refusant la réforme du Sénat, c'est-à-dire sa disparition comme assemblée parlementaire. L'orléanisme l'a emporté sur le gaullisme. Marcel Prélot se retire, pavillon haut, alors que Jacques Henriet se représente.

Congrès des maires de Franche-Comté à Paris. Pour le Doubs, Jean Minjoz est au centre entouré du Préfet Bonnaud-Delamare, du Sénateur Prélot et du Député Maillot.

Bernard Ducret, ancien journaliste à l'Est Républicain, maire de son village est à droite.

Au second plan, cheveux en brosse, on reconnaît Robert Schwint, maire du Russey avec à ses côtés quelqu'un qui ressemble fort à Georges Gruillot... Mais est-ce bien lui ?

Besançon 1958-1985 Regards d'objectif par Bernard Faïlle et André-Hubert Demazure (Cêtre)

### **Deux indépendants**

En 1971, le Doubs, majoritairement fidèle à la V<sup>ème</sup> République, n'en est pas moins représenté par deux sénateurs en délicatesse avec le régime. L'élection d'un sénateur socialiste, dans la personne de Robert Schwint, apparaît dès lors moins étonnante, manière de vérifier le rôle pondérateur du Sénat, face à la Chambre des députés, monocolore. L'élection d'un sénateur de gauche n'a rien d'étonnant, même si le maire du Russey, instituteur et protestant, n'a rien de commun avec ses prédécesseurs... sauf l'opposition. Voilà Robert Schwint, « né sous une bonne étoile », dit-il<sup>o</sup>, à la veille de ce qu'il appelle lui-même, dans la torpeur du soir, « un si beau parcours politique ». Le binôme Henriet-Schwint n'en est pas moins intéressant. Au demeurant, tout oppose les deux hommes : l'un, chirurgien, issu d'une famille ancrée dans le Haut-Doubs, entre Val-de-Vennes et Bise, membre de la droite des Indépendants-Paysans, éclectique dans ses centres d'intérêt parlementaires, l'autre ardent dans son militantisme, bannière au vent

- 6 -

dressée contre l'obscurantisme. En fait, ces deux sénateurs s'entendent, au meilleur sens du terme, sans abdiquer leur différence. Mais il y a, chez eux, une farouche volonté d'indépendance. Jacques Henriet s'est imposé par son talent et sa détermination, par un instinct politique rare, par une ténacité plus forte encore. Robert Schwint, sans doute de gauche, comme on l'est dans le Pays de Montbéliard, membre du groupe socialiste au Sénat, n'en est pas moins un farouche individualiste cultivant son quant-à-soi rocardien, peu contrarié dans le Haut-Doubs où le PS était en terre de mission. Devenu maire de Besançon, en 1977, Robert Schwint n'aura pas fini de regretter, dans le maquis serré du réseau d'influence socialiste, sa grande liberté, forgée et toujours conservée dans le Haut-Doubs.

**1980-La fin du jour : Edgar Faure revient au Sénat...**

Ces deux sénateurs ont-ils été des arrondissementiers ou de vrais parlementaires ? Ils ont été incontestablement présents au Palais du Luxembourg. Jacques Henriot ne jouait pas la polyvalence, mais la spécialité. Il suivait les questions qui l'intéressaient au sein de la commission des affaires sociales, présidée par Robert Schwint, à partir de 1977, et savait saisir les opportunités, telles que la retraite des maires, avant sa réélection de 1971. Le sénateur-maire du Russey était un travailleur redoutable, méthodique et ardent, dans son département et à Paris. En juin 1973, nous le rencontrons à la douane de Vallorbe, au petit matin. « Salut ! », comme il se doit. Robert Schwint qui va prendre l'avion à Cointrin -le TGV viendra plus tard- lance : « Je vais travailler ». Un parlementaire de droite n'aurait jamais employé cette expression. Le mandat de député ou de sénateur constituait une dignité plutôt qu'un emploi. Robert Schwint n'en est pas moins réélu à une voix, en 1980, aux côtés d'Edgar Faure, battu à Pontarlier, et qui reflue vers le Sénat, comme 20 ans plus tôt dans le Jura. La Chambre Haute est décidément précieuse comme reposoir de la République. Un troisième sénateur fait son entrée, Louis Souvet, maire d'Exincourt, après une bataille homérique d'investiture où apparaît un inconnu qui fera carrière en ne distinguant jamais très bien sa droite de sa gauche.

### **Le muet du sérail**

1989 est une élection de renouvellement manqué. Robert Schwint n'a pas sollicité de troisième mandat et s'est fait élire député de Besançon, en 1988, après la réélection de Mitterrand. Edgar Faure est mort, remplacé, dans un vote légitimiste, par son suppléant, choisi es qualités par Pierre Jeambrun, en proie au syndrome Jaillon. Louis Souvet est réélu et un troisième sénateur surgit qui doit sa notoriété à la défaite du suppléant de Jacques Weinman, promis à la succession d'Edgar Faure, au siège de député de Pontarlier. Son échec à la cantonale de 1979, ouvre la voie à l'outsider et à Roland Vuillaume pour le siège de député. Il faudra réécrire l'histoire du siège de conseiller général de Vercel, détenu par Denise Viennet, sur le fil du 1<sup>er</sup> tour, en 1979, entre deux candidats ayant le même nombre de voix et arbitré, au second, par les 200 voix de gauche. On comprendra, alors mieux, pourquoi l'un des cantons les plus à droite du département, est, aujourd'hui, tenu par un conseiller général oecuménique et louis d'or... de gauche.

### **Une grande voix s'éteint...**

1998 est l'année d'une élection sénatoriale qui ne porte pas le Doubs au

- 7 -

zénith parlementaire. Louis Souvet est bien réélu, mais s'imposent, après l'échec salubre du suppléant d'Edgar Faure, deux nouveaux venus qui ne laisseront pas au Sénat une empreinte indélébile. La table des débats du Sénat, si précieuse par rapport à l'Assemblée nationale qui ne les édite pas, atteste de l'activité soutenue de Louis Souvet, qu'il s'agisse du dépôt de propositions de loi ou d'interventions, et la sage modération des deux autres sénateurs qui semblent préférer l'action locale aux travaux parlementaires.

L'élection du 21 septembre doit donc être précédée d'une réponse à deux questions. Et d'abord, les trois sénateurs sortants ont-ils été d'authentiques parlementaires ou des élus locaux, projetés au Luxembourg ? Louis Souvet, comme en témoignent les tables du Sénat, a été un vrai parlementaire, par ses rapports, ses propositions de loi, ses interventions. Il l'a été comme le fut Robert Schwint dont le personnage s'est toujours accompagné d'une aura de mouvement. Robert Schwint était présent dans le département et hyperactif dans l'hémicycle. La deuxième question est celle de la clarté de l'engagement. Le scrutin majoritaire à deux tours pour l'élection des sénateurs du Doubs implique une volonté de combat pour

dégager une majorité et non une inclination au compromis. En clair, le scrutin majoritaire, inscrit au coeur de la V<sup>ème</sup> République et qui rejette dans les ténèbres extérieures la minorité incapable d'atteindre les 51%, comme Mitterrand pendant 23 ans, oblige à assumer un programme, à délimiter son camp et son électorat, à refuser les frontières mouvantes ou les haies qui avancent. On mesure mieux les délices et poisons de la proportionnelle qui place « en bon rang » les créatures de parti, ignorantes de leurs électeurs, champions de l'entente sous le manteau avec leurs adversaires. Louis Souvent a toujours été un candidat sans ambiguïté comme le furent Robert Schwint et Jacques Henriot. Sur le ticket de la majorité sortante, deux candidats sur trois répondent à cette exigence de clarté, celle du scrutin majoritaire, après tout hérité des Anglais qui le pratiquent à un seul tour et n'ont pas de leçon de démocratie à recevoir. Quant au troisième, il est sur le ticket majoritaire pour lui éviter d'être ailleurs.

*° Mon parcours en toute simplicité. (2003)*